

Note de service

| | |
|------------------------|---|
| Destinataires : | Tous les gestionnaires œuvrant en CLSC |
| Expéditrice : | Angela Mancini, coordonnatrice territoriale de santé publique Direction du programme jeunesse et des activités de santé publique |
| Date : | Le 17 décembre 2024 |
| Objet : | Cohabitation et tolérance en période de grands froids en CLSC |

Bonjour,

Nous tenons à vous sensibiliser à la grande vulnérabilité de certains citoyens de notre territoire ainsi qu'à celle des personnes en situation d'itinérance.

Avec l'arrivée de l'hiver et des grands froids, nous tenons à vous rappeler notre positionnement organisationnel qui est celui d'opter pour la tolérance afin de permettre à ces personnes de venir se réchauffer au sein de nos salles d'attente.

Cette année, plus que jamais, avec la hausse du coût de la vie, ces personnes vivent des moments difficiles et ont parfois peu d'accès à des logements adéquatement chauffés.

Bien que les CLSC ne soient pas des haltes-chauffeur, et que des services d'hébergement d'urgence soient offerts par les refuges montréalais et par certains organismes communautaires, nos CLSC souhaitent contribuer à fournir un lieu où il est possible de s'y réchauffer pour un court moment.

Nous vous demandons donc de sensibiliser vos équipes, particulièrement dans les accueils et réceptions des CLSC. Nous comptons sur vous pour leur rappeler que la tolérance est de mise pour une courte durée, soit un maximum de deux heures, afin que la population puisse se réchauffer.

Bien entendu, toute personne entrant dans nos CLSC doit respecter les consignes sanitaires en vigueur et présenter un comportement adéquat. Si tel n'est pas le cas, les gestionnaires ainsi que l'équipe en place devront intervenir.

Nous vous remercions de votre collaboration.

